

Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.02 - 01/10/2020

En vigueur du 01/07/2016 jusqu'au ... (date du contrôle RGIE faisant foi)

Cadre réservé au gestionnaire de réseau de distribution (GRD)

Date de réception du formulaire :/...../20.....

N° de dossier :

À l'attention du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (GRD)
(nom et adresse) :

1. OBJET DE LA DEMANDE cochez la/les case(s) concernée(s)

- Nouveau site de production d'électricité Modification de l'installation existante (remplacement onduleur, alternateur,...) (*)
- Extension du site de production existant Démantèlement partiel ou total de l'installation (*)

(*) : hors période d'application du soutien financier Solwatt ou Quali watt (dans ce cas, se référer aux formulaires ad hoc sur le site web www.cwape.be)

2. LE SITE DE PRODUCTION

Rue	Rue Joseph Quintart		Numéro / Boîte postale	62A
Code postal	7063	Commune	Chaussée notre Dame Louvignies	

Code(s) EAN

EAN prélèvement

→ 5 4 1 4 4 9060007548861

EAN injection (uniquement si compteur réseau bidirectionnel (double sens) avec deux codes EAN)

5 4

3. LE DEMANDEUR

Le demandeur est (cochez la case concernée):

- une personne physique (particulier ou indépendant)
- une personne morale

Nom	Duran	Prénom	Amandine		<input type="checkbox"/> M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme
Rue	Rue Joseph Quintart	Numéro/BP	62A	CP	7063
Commune	CHND Louvignies	Pays	Belgique		
Courriel	Meeyto.1@hotmail.com	Tél. principal	0471 44 74 56		

Remplir ce cadre uniquement si d'application

Numéro d'entreprise	
Nom de l'entreprise	
Acronyme ou nom abrégé	Forme juridique

COORDONNEES BANCAIRES*

IBAN : BE85 0635 1064 3906


BIC : GRCC BE33

TITULAIRE(S) DU COMPTE BANCAIRE : DURAN AMANDINE

Fait à Chaussée notre Dame Louvignies Le 30/11/2022

Nom et signature du titulaire :

* Les coordonnées bancaires seront utilisées uniquement dans le cadre du paiement de la prime prosumer





Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.00 - 01/07/2018

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au ... (date du contrôle RGIE faisant foi)

4. L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

4.1. Données techniques de l'installation

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION NOUVELLE OU EXISTANTE AVANT MODIFICATION			DESCRIPTION DE L'INSTALLATION APRÈS MODIFICATION		
Source de production	Puissance installée totale (kWc)	Puissance maximale de sortie (kVA)	Source de production	Puissance installée totale (kWc)	Puissance maximale de sortie (kVA)
Photovoltaïque	6,000	3,680			
Eolien			Eolien		
Hydraulique			Hydraulique		
Cogénération			Cogénération		
Autre :			Autre		
TOTAL	6,000	3,680	TOTAL		

En cas d'utilisation d'un ou plusieurs onduleurs, spécifier :			En cas d'utilisation d'un relais de découplage indépendant et/ou relais anti-retour ou limiteur, spécifier :			
	Marque	Type		Marque	Type	Réglage [kVA]
Onduleur 1	SMA SB	3,6	Relais découplage 1			
Onduleur 2			Relais découplage 2			
Onduleur 3			Relais anti-retour / limiteur			

Les onduleurs et les relais doivent être agréés et réglés selon les prescriptions Synergrid (C10/26, C10/21, C10/25).

En cas d'utilisation de batteries de stockage, spécifier :			
	Marque	Type	Capacité (W/h)
Installation 1			
Installation 2			

4.2. Mode de comptabilisation de l'énergie

- Compensation de l'électricité
- via compteur existant
 - via nouveau compteur double sens à installer (offre à établir par le GRD)
- Autoconsommation (pas d'injection sur le réseau)

Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.00 - 01/07/2018

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au ... (date du contrôle RGIE faisant foi)

5. CONTRÔLE DE L'ORGANISME AGRÉÉ

Nom de l'organisme agréé RGIE	ACEG/BARRE
Date de visite	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>ACEG 143 Association Française des Organismes Agréés</p> </div> <div style="margin-left: 20px;"> <p>30/11/2022</p> </div> </div>
Installation conforme RGIE	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

5.1. Relevés des index du ou des compteur(s) du gestionnaire de réseau de distribution

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

Dénomination (ex : heures pleines, heures creuses, exclusif nuit)	N° de série	Marque	Index
HP	34898042	ITRON	033898,9

▲ Compteur à budget

6. ANNEXES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci. En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable.

Enfin, le GRD se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

Veuillez cocher	Annexes à fournir :
<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 1 :	Copie du <u>rapport de contrôle de conformité</u> au Règlement Général des Installations Électriques (RGIE) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé (non obligatoire en cas de démantèlement total de l'installation)
<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 2 :	<u>Schéma électrique unifilaire de l'entièreté de l'installation photovoltaïque</u> (y compris l'emplacement du compteur « réseau »), <u>validé et signé par l'organisme agréé (RGIE)</u> Le schéma unifilaire doit mentionner la section et la longueur entre le(s) onduleur(s) et le compteur réseau
<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 3 :	<u>Photos datées et lisibles</u> des panneaux photovoltaïques posés définitivement, du ou des onduleur(s) et du ou des compteur(s) réseau (les photos doivent reprendre l'ensemble du compteur et pas seulement l'index)

Une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infliction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

→ Fait à : Chaumi Notre Dame Le : 30/11/2022
Lauzeries

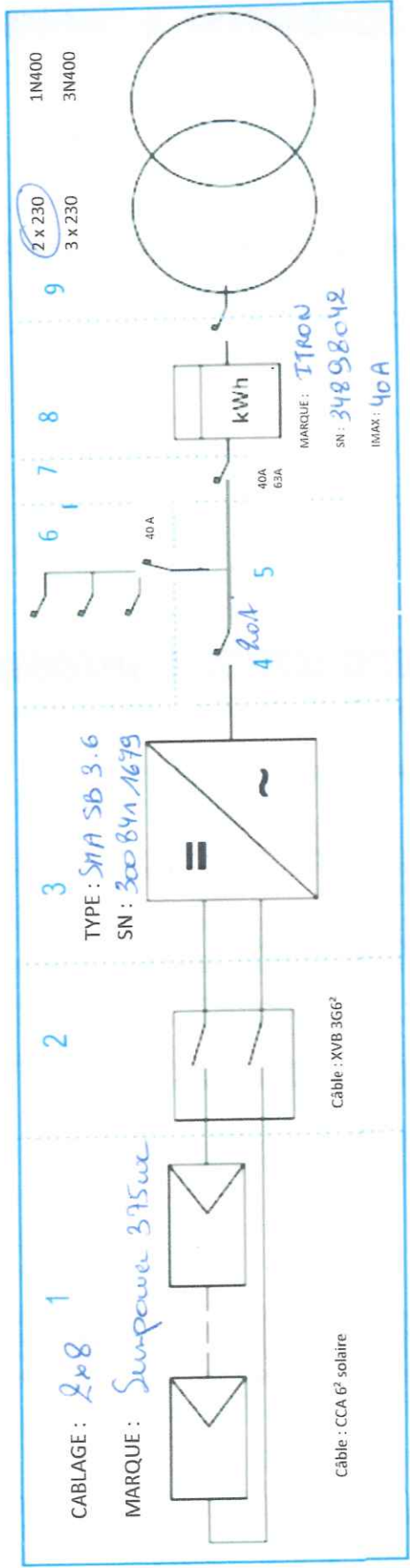
Le demandeur
(Signature¹)

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (« RGPD »), impose au gestionnaire de réseau le traitement de vos données dans le respect de ces dispositions. Conformément à cette réglementation, vous êtes en droit, à tout moment, de vous opposer au traitement, de demander la modification ou l'effacement de vos données via l'adresse de contact du GRD pour toutes questions relatives au RGPD.

¹ Pour les personnes morales, la personne légalement habilitée à représenter l'entreprise



schéma unifilaire photovoltaïque



1. Modules Toiture avant - arrière / Plateforme
2. Sectionneur CC
3. Onduleur Garage / Buanderie / Autres : wc
4. Disjoncteur onduleur
5. Disjoncteur limiteur

6. Tableau divisionnaire Garage / Buanderie / Autres : wc
7. Différentiel 300 mA
8. Compteur électrique Garage / Buanderie / Autres : extension
9. Réseau Electrique

Energie photovoltaïque
Electricité générale

Briatte Schiedt
INSTALLATEUR

3121
3121

Soignies
www.briatte.be
info@briatte.be

NOM : BRIATTE
TVA : B11.299.882
DATE :
SIGNATURE :

30 mb

ORGANISME : ACEG
NOM : BARRÉ FRÉDÉRIC
DATE :
SIGNATURE :

CEG
FRÉDÉRIC BARRÉ

143

CLIENT :

54 144260007548861

NOM : Duran
RUE : Rue Joseph Quinart 62A
LOCALITE : 4663 CHUD Louvignies
SIGNATURE :